Directives pour la chasse saison 2023.
Veau, Mâle et Femelle

Aux membres et aux chasseurs sur notre territoire.

Enregistrement des équipes de chasse :
Vous devez enregistrer vos équipes à l'un de nos accueils. Donner le nom des chasseurs par équipe et placez les points de vos secteurs de chasse sur la carte du territoire.

Enregistrement de l'expédition de chasse :
Pour partir l'expédition de chasse 2023, c'est en présentiel à l'un de nos postes d'accueil. Il est important d'inscrire les chasseurs présents dans le véhicule et qui entrent sur le territoire.

Gestion des sorties et entrées sur le territoire :
Si un membre quitte l'expédition de chasse et sort du territoire. Il est dans l'obligation de déclarer sa sortie et de fermer son enregistrement. Si vous sortez en dehors des heures d'ouverture de nos poste d'accueil ou si vous sortez par un autre accès voici :

Bien vouloir fermer votre feuillet :

1. Par courriel zecbrebeuf@bellnet.ca
2. Par téléphone 418-544-4884 (laissez vos informations dans la boîte vocale)

Sortie/entrée dans la même journée :
Vous devez laisser votre feuillet à l'accueil à votre sortie. Si vous sortez par un autre accès nous aviser par téléphone ou par courriel et indiquer l'heure prévue du retour. Si vous ne retournez pas sur le territoire dans la même journée. Vous devez fermer votre feuillet avec vos informations en lien avec l'activité de chasse.

Enregistrement de l'animal :
Pour l'enregistrement de la capture à nos postes d'accueil celui qui a abattu doit avoir son feuillet d'enregistrement.

NOTE : Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) rappelle que toutes les activités sur les terres du domaine de l'État doivent être pratiquées dans le respect des droits des autres utilisateurs et utilisatrices, même en période de chasse.

Merci pour votre collaboration et bonne saison de chasse 2023 !

L'équipe de la ZEC du Lac-Brébeuf